



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024-25

Objet :
**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE
LA VILLE DE GOYAVE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 21 juin 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance : 15

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN
Mme GAMER Geneviève
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Hélène NAGAMAN
Mme Marielle LAROCHELLE
Mme Léone FORTUNÉ
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
Mme Tiphany MELANE
M. Meddy TOTO

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	15
	Absents	13
	Procuration	01
Vote	Pour	16
	Contre	00
A l'unanimité	Abstention	00
	Votants	16

Date de la convocation	21 juin 2024
Acte rendu exécutoire	
le 02 JUIL 2024.....	
après transmission électronique en Préfecture	
le 02 JUIL 2024.....	
et mise en ligne sur le site de la commune	
le 02 JUIL 2024.....	

Absents ayant donné pouvoir : 01

Mme Chantal REGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL

Arrivé(e.s) en cours de séance: 00

Absents : 13

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAI, M. Luc DONNET, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Dominique BODESSON, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA.

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Nadia CONSTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Considérant que conformément à l'article L 313-1 du Code général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant le dernier tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal par délibération n°2024-07 de la séance du 20 février 2024 ;

Considérant que les nominations intervenues suite aux avancements de grade et la réussite à des examens professionnels et promotion interne poussent la commune à revoir son organisation et à faire concorder son tableau des emplois et des effectifs désormais fixé à 153 agents

**APRES EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Article 1 : d'actualiser le tableau des effectifs et des emplois à temps complet et non complet joint en annexe afin qu'il soit concordant avec l'organisation des services

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité (chapitre 012)

Article 3 : de donner mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

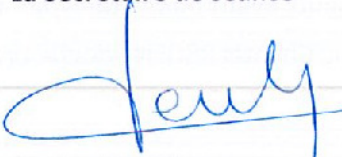
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ferdy LOUISY



La Secrétaire de séance


Nadia CONSTANT

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20240702-4-DE

Réception par le Préfet : 02-07-2024

Publication le : 02-07-2024



ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE GOYAVE

Annexe délibération n°2024-25 du 27/06/2024

Mise à jour au 20/06/2024

Légende : Création de postes
Suppression de postes

GRADES OU EMPLOIS	CAT	POSTES BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS	DONT POSTE EN TNC
EMPLOIS FONCTIONNELS					
DGS	A	2	1	1	
Directeur de Cabinet	A	1	0	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	74	39	35	
Attaché territorial	A	7	3	4	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1	
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	1	
Rédacteur	B	6	1	5	
Adjoint Administratif Pal 1ère classe	C	8	2	6	
Adjoint Administratif Pal 2ème classe	C	25	13	12	
Adjoint administratif	C	23	18	5	1
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	50	33	17	
Ingénieur	A	1	1	0	
Technicien	B	1	1	0	
Agent de maîtrise	C	2	2	0	
Adjoint technique Pal 1ère classe	C	1	0	1	
Adjoint technique Pal 2ème classe	C	16	7	9	
Adjoint technique	C	27	21	6	0
FILIERE MEDICO SOCIALE					
ATSEM Principal 1ère classe	C	10	6	4	
ATSEM Principal 2ème	C	4	2	2	
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du patrimoine Pal 2ème classe	C	2	1	1	
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	
FILIERE SPORTIVE					
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	0	1	
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation Pal 2ème classe	C	6	3	3	
Adjoint d'animation	C	3	2	1	
FILIERE POLICE					
Chef de service de Police Municipale Pal. 1ère classe	B	8	4	4	
Chef de service de Police Municipale Pal. 2ème classe	B	0	0	0	
Chef de service de Police municipale	B	0	0	0	
Brigadier Chef principal de Police municipale	C	1	1	0	
Gardien brigadier de Police Municipale	C	3	2	1	
	C	4	1	3	
TOTAL		153	87	66	1

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20240702-4-DE

Réception par le préfet : 02-07-2024

Publication le : 02-07-2024